

ABONNEMENT.

Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
Poste :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
chez tous les Libraires ;
A PARIS,
chez DONGREL et BULLIER,
Place de la Bourse, 33 ;
A EWIG,
Rue Fléchet, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne	30 c.
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.

Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
chez H. HAYAS-LAFFITE et Co,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continué jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbrés-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,
20 Octobre 1879.

La Carte à Payer

PAR JACQUES BONHOMME

Vallée de Chambon, 8 octobre.

Eh bien, Jacques Bonhomme, es-tu content? Toi, notre maître, notre souverain, est-ce bien là ce que tu voulais? Causons un peu de tes affaires.

Il y a dix ans, quand je suis venu ici, te rappelles-tu ce qui se passait? Il y avait des gens qui le disaient que tu payais trop d'impôts, et que ton frère l'ouvrier payait trop d'octrois; que c'était une invention des monarques pour pressurer le pauvre peuple; qu'il suffirait de la République pour changer tout cela.

Eh bien, aujourd'hui que tu l'as, cette République, est-ce que tu paies moins d'impôts; est-ce que ton frère paie moins d'octrois?

Non, n'est-ce pas? La seule différence, c'est que ceux qui te prennent ton argent sont des républicains.

Jadis, on te disait que c'était abominable d'arracher les enfants pour les expédier dans les camps; que les « armées permanentes » étaient encore une invention des rois pour faire tuer le pauvre monde; qu'avec la République c'en serait fini de la guerre, et des forteresses et des canons.

Eh bien! aujourd'hui que cette République est là, tu n'entends partout que cliquetis d'armes, clairons et trompettes; les forteresses sortent de dessous terre comme par magie; les canons et les fusils poussent comme les blés dans les champs; au lieu de te libérer à vingt-sept ans, on te garde jusqu'à quarante; au lieu de te prendre la moitié de tes enfants, on te prend tous...

La grande différence, c'est que ceux qui te les prennent sont des républicains.

Jadis, on te disait que le monde était mal fait; que c'était injuste qu'il y eût des grands

et des petits, des riches et des pauvres... que c'était abominable de te voir, toi et ton frère l'ouvrier, travailler tout le jour, pendant que bourgeois et seigneurs se prélassaient dans leur château; qu'avec la République, les choses seraient remises à leur place; qu'on finirait bien par faire entendre raison au capital, et qu'avant tout, on supprimerait les gros traitements de ces fonctionnaires qui « buvaient la sueur du peuple ».

Eh bien, je te retrouve là, courbé sur ton sillon; près de toi, dans le village, je retrouve ton frère l'ouvrier courbé sur son enclume, pendant que, là-bas, préfets, députés, sénateurs, touchent les mêmes traitements. Rien n'est changé. Tu sues toujours autant. Eux s'amusez toujours autant.

La seule différence, c'est que ceux qui boivent la sueur sont des républicains.

Jadis, on te disait que ce qui achevait la ruine du peuple, c'étaient les prodigalités des rois et des empereurs, ces « fastueux embellissements », ces « orgies césariennes », sans parler des grands travaux votés coup sur coup, au lieu de les faire avec la longueur de temps.

Aujourd'hui, en fait de longueur de temps, en une seule séance on t'en donne pour six milliards; jamais on n'a vu de plus magnifiques boulevards, de plus beaux palais, de plus fastueuses Expositions, de plus splendides fêtes.

La seule différence, c'est que ceux qui percent ces boulevards, ceux qui bâtissent ces palais et qui donnent ces fêtes, sont des républicains.

Jadis, on te disait, à toi, et à ton frère l'ouvrier, que vous aviez droit à toutes les libertés, — et à la liberté de la presse, à la liberté d'association, à la liberté de réunion, etc.

Aujourd'hui, on forge de nouvelles lois contra les pauvres feuilles publiques; si tu veux discourir avec une vingtaine de camarades, on te met la main au collet... La seule différence, c'est que ceux qui te fourrent au violon sont des républicains.

Qu'avez-vous donc gagné, ô Jacques Bon-

homme, mon ami, toi et ton frère l'ouvrier? Qu'est-ce que vous avez donc gagné à cette dernière République? Voyons donc cela ensemble:

Puisque tu paies plus d'impôts,
Puisque tu paies plus d'octrois,
Puisque tu as plus de conscription,
Puisque tu travailles autant,
Et que les autres s'amusez plus que jamais,

Qu'est-ce que tu as donc gagné à ce nouveau gouvernement?

Ah! tu as gagné l'article 7 de la loi Ferry. C'est ça qui tefait plaisir, Jacques, mon bonhomme! Ça vaut bien une révolution, n'est-ce pas? Car c'est une chose que les autres pays n'ont point.

S'il est vrai que, dans ces pays-là, on a peut-être moins d'impôts, moins d'octrois, moins de conscription, plus de liberté, on n'a pas encore l'article 7.

L'article 7, vois-tu, ça remplace tout, ça sert à tout, ça suffit à tout, ça guérit tout... c'est le « spécifique unique ». Dans tes foires, on ne trouvera rien de pareil!

Aussi, lorsque cet excellent M. Ferry parcourt les campagnes, tu cours après lui en criant: Vive le ministre qui a comblé tous nos vœux! Car il paraît que c'étaient là « tous tes vœux ».

Quand jadis on te voyait, rêveur, appuyé sur ta bêche, ce n'était pas à ton champ que tu pensais, ni à ta récolte, ni au pain de tes enfants; tu ne te disais point: qui donc trouvera un remède contre cette vilaine bête qui s'appelle le phylloxera! non; tu disais: qui donc trouvera un Article pour tuer cet animal bien plus dangereux qui s'appelle la bête cléricale?

Et maintenant que cet Article est trouvé, ta vigne peut périr, ça ne te fait plus rien, et tu l'écries avec transport: Que Dieu soit héné! Louis-Philippe nous avait donné dix-huit années de paix, Napoléon vingt années de prospérité! Mais M. Ferry nous a donné l'Article 7! Vive la République! Vive M. Ferry!

Voyons donc, au fond, ce que c'est que cet Article-là.

D'abord, n'est-ce pas, c'est pour faire partir des hommes tout noirs qui élèvent les fils des riches. C'est ça qui va te faire du bien, quand ils ne seront plus là! Quelle fête au village, mon bon Jacques!

Mais ce n'est pas tout. Pendant que ceux-là partiront, on chassera aussi ces Frères qui élèvent pour rien tes enfants;

Ces Sœurs qui recueillent pour rien tes petites filles;

Ces Religieuses qui soignent pour rien tes malades.

Et on les remplacera par des instituteurs que tu paieras;

Par des maîtresses d'école que tu paieras;

Par des garde-malades que tu paieras.

Voilà encore un avantage, mon bonhomme!

Il est vrai que ça te coûtera gros. Comme garde-malades, institutrices et instituteurs, amènent toute une famille après eux, tu auras tout cerné-là à nourrir. Puis, tu auras toutes les écoles à bâtir, la concurrence à soutenir, si bien qu'au bas mot, les républicains estiment ça à 200 millions.

Dame, c'est le cadeau de joyeux avènement de la nouvelle République. Chacune l'en fait un comme ça; la République de Février t'avait donné les 45 centimes, celle-ci te donne l'Article 7.

Et maintenant que tu l'as, tu es content, n'est-ce pas, Jacques? Tout en bêchant la terre et en essayant ta sueur, tu murmures entre tes dents: — Ça n'empêche pas que je l'ai, mon Article! Je le tiens! et ces réactionnaires du château auront beau faire, ils ne pourront pas me l'ôter!

Oui, mon bonhomme, tu l'as! Personne ne pourra t'empêcher de le payer. Tu le payeras, ton Article, comme tu as payé les 45 centimes! Va, bêche, bêche, mon ami!

Bêche, pendant qu'un Président républicain allume des feux de bengale dans le palais du duc de Morny.

Bêche, pendant qu'un avocat républicain donne des fêtes dans le palais du maréchal Pélissier.

Bêche, pendant que sénateurs et députés

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

AVENTURES D'UN GENTILHOMME

LE MANOIR DE ROSVEN

(Suite.)

IX

LES TROIS ATTAQUES.

Une heure avant le lever du soleil, — la lune brillait encore d'un vif éclat, — la colonne expéditionnaire se forma en trois corps, suivant le projet du commandant en chef.

Sans tambour ni trompettes, les patriotes s'engagèrent dans le chemin creux du marais; — la moitié des gendarmes et des grenadiers, sous les ordres du capitaine Brindard, un des meilleurs officiers d'infanterie, contourneront les bois de l'est pour gagner la route de Josselin, qui aboutit au nord du bourg de Saint-Ermel; — le centre, éclairé par une avant-garde de voltigeurs, s'enfonça directement dans la forêt du Méné, dont la principale voie de communication débouche sur la lande Sans-Fin.

Les bagages, qui consistaient en deux fourgons de munitions de bouche et de guerre, suivaient le gros du bataillon; une demi-compagnie de soldats d'élite fermait la marche. Un gros peloton de gendarmes restait à la disposition du colonel, qui en forma sa garde particulière, — circonstance rassurante pour le citoyen Famine, dont le courage civique allait décroissant de minute en minute.

— Tu te crois bien calme, bien tranquille, disait le colonel La Patrie d'un ton persifleur; eh bien, de ces taillis qui nous environnent, il peut partir une grêle de balles à l'instant même.

— Ils n'osent pas!

— Tiens, je crois avoir entendu armer un fusil!

Le gros patriote était sur les épines; il voyait bien que le colonel et le capitaine de gendarmerie s'amusaient à ses dépens; mais il les appelait mes bons amis, avec une tendresse de pottiron.

Au moindre bruit dans les feuilles sèches, il palissait.

— Le vin est tiré, il faut le boire, disait le colonel toujours en riant; car, vois-tu, citoyen, nous sommes en passe d'y rester tous tant que nous sommes, sans qu'un seul en échappe...

— Ah! mon cher colonel!

— Ni vu, ni connu! l'armée du Rhin pourrait être avalée ici par un caporal et quatre hommes, s'ils s'y entendaient.

— Misère!

— Ah ça, y aurait-il des militaires à Rosven?...

— S'il y en a! plus de dix... le ci-devant chevalier, ci-devant lieutenant d'Artois; le ci-devant vicomte, ci-devant capitaine de vaisseau; leurs domestiques, qui servaient sur terre et sur mer avec eux.

— As-tu fait ton testament? citoyen...

— Mais tu nous crois perdus, ne vaut-il pas mieux battre en retraite?... demanda timidement le gros sans-culotte.

— Ah! citoyen, que dis-tu là? s'écria le capitaine de gendarmerie riant dans sa barbe.

— Tu conçois, citoyen, reprit le colonel, que si le gros du bataillon se retire, ma droite et ma gauche, entourées par les Chouans, sont écrasées...

La nation me demandera mes comptes, et me coupera le col très-justement... N'est-ce pas ce que tu as fait faire au capitaine Trémaret, l'an passé, pour quelque chose de semblable?

— Il avait fui devant un attroupement de pêcheurs de Sarzeau!

— On dira que nous avons fui devant la crainte d'un attroupement de paysans d'Ermel-Commune.

— Pourtant, dit le patriote, on n'est pas tenu à l'impossible.

— Ah! ah!... je croyais impossible de résister avec cent gardes nationaux à cinq cents hommes aguerris comme les pêcheurs de Sarzeau! la plupart anciens marins de l'État.

Le patriote, irrité d'une pareille torture, s'écria:

— Citoyen colonel, tu te permets de calomnier la justice révolutionnaire... prends garde à toi!

— Tu deviens tragique, mon cher juge... Mais pas tant de colère. Lorsque je doute qu'un seul d'entre nous en ravienne...

Le colonel s'interrompit pour crier:

— Attention à l'avant-garde!

La tête de la colonne répéta le cri du colonel.

L'avant-garde répondit qu'on veillait bien.

Cette petite comédie belliqueuse était à l'adresse de messire Famine, qui se mit à trembler de plus belle, pendant que le colonel, achevant sa phrase, ajoutait:

— ... Tu conçois qu'un de nous deux au moins doit y rester, et qu'enfin les menaces n'ont rien de bien terrible pour moi.

— Ah! mon bon colonel; aussi, n'était-ce que pour rire, murmura le patriote.

— Capitaine, allez pousser une reconnaissance avec vos gendarmes; nous approchons je crois de la fameuse montée.

Cet ordre avait un triple objet; utile au point de vue militaire, il éloignait un témoin importun et complétait l'effroi du révolutionnaire.

— Maître Famine, ajouta sévèrement le colonel, savez-vous que si vous m'accusiez de calomnier la justice, fort inique, à franchement parler, de votre chien de tribunal, savez-vous que je ne me gêne-

républicains se promènent triomphalement aux frais du gouvernement.

Ils ont les places, ils ont les honneurs, ils ont l'argent; mais toi, tu as l'Article 7.

Et quand je dis qu'ils ne l'ont donné que cet article-là, je me trompe; les représentants l'ont donné bien autre chose: tu as eu l'amnistie et le retour à Paris.

C'est encore ça, ce qui te fait plaisir, Jacques, n'est-ce pas, mon ami, que les Chambres, au lieu de rester à Versailles, reviennent dans la capitale, et qu'après avoir tant dépensé pour les établir là-bas, on dépense encore plus pour les ramener ici. Comme ça a dû te rendre heureux au village!

Pour les Parisiens, vois-tu, ça ne pouvait pas continuer de la sorte! Songe donc! Le jour d'une manifestation, ils avaient plus de cinq lieues à faire, tandis qu'aujourd'hui, en deux temps, ils auront dégringolé de Belleville à la Seine.

Seulement, ça va encore coûter gros! Bêche, mon bonhomme, bêche, pour payer la carte!

Mais, c'est surtout l'amnistie qui doit te réjouir! Chaque soir, tu te disais à la ferme: « Qui donc nous rendra nos frères de Calédonie! » Eh! bien, réjouis-toi, on te les rend! Seulement, ce sera encore plus cher! Tu sais ce qu'ils t'ont déjà coûté? Tu te souviens de la besogne qu'ils ont faite pendant la Commune! Si on les rappelle, c'est bien sûr parce qu'il y a encore quelque chose à détruire! Bêche donc, mon ami, et bêche ferme!

Va, continue, Jacques Bonhomme, continue comme tu l'as fait jusqu'ici.

Continue à nommer, pour les Assemblées, des gens que tu ne connais point, plutôt que ceux que tu as vus naître. Au lieu de choisir les hommes qui n'ont rien à y gagner, prend ceux qui, ayant leur position à faire, grimpent sur ton dos pour arriver! Prends ceux-là, et bêche, mon ami!

Tu crois, n'est-ce pas, qu'en nommant des monarchistes, tu ferais revenir la taille et la corvée? Tu crois que c'est à la grande Révolution que tu dois de ne plus battre l'eau des étangs et que dans les pays qui n'ont point eu cette grande Révolution, il n'y a pour le peuple ni justice ni liberté? Crois ça, et bêche, mon ami!

Quand les républicains qui t'ont fait de si belles promesses, sans jamais les tenir, reviennent te trouver encore, au lieu de leur demander compte de leurs mensonges, tu les écoutes toujours, et le jour où ils t'expliquent que ton ennemi ce n'est pas ce com-munisme qui a tout brûlé, ce n'est pas ce Prussien qui a tout envahi, mais que c'est ce vieux qui se tient dans son presbytère, ce Frère qui s'enferme dans son école, cette Sœur dans son asile, tu cries consciencieusement: « A bas le clérical! et Vive l'article 7! »

Crie ça, et bêche, mon ami, bêche!

Vois-tu, mon cher Jacques, tu fais mon bonheur! Quand je te regarde avec ton dos voûté, ton visage hâlé, ton front ruisselant, quand je pense que c'est toi qui es le nombre, que c'est toi qui es le travail, que c'est toi qui es l'épargne, que c'est toi qui es la « sueur, » et que tu te laisses conduire par

une bande de quatre farceurs qui ne veulent ni épargner, ni travailler, ni suer... je l'adore!

...L'ouvrier fait bien les révolutions; mais au moins il en a l'agrément, il en a le train, il en a le bruit, le divertissement, et puis, ce n'est pas lui qui paie, puisqu'il n'a pas le sou!

Tandis que toi qui ne jouis pas du divertissement, toi, mon pauvre Jacques, qui n'as pas eu le jeu, tu paies la chandelle.

Enfin, continue, crie bien fort: « Vive Ferry! Vive l'article 7! Vive l'amnistie! Vive le retour à Paris! » Seulement travaille ferme! Car, je te le répète, tu as la carte à payer!

(Figaro.)

SAINT-GENEST.

Chronique générale.

Dans le conseil qui a eu lieu samedi matin à l'Élysée, M. Grévy a pris la parole pour exprimer aux membres du cabinet les craintes que lui fait éprouver l'état des esprits dans les départements. Le Président de la République a appris, par des renseignements tout particuliers, que les comités socialistes étaient très-puissamment organisés dans tous les centres importants, et en relation directe avec le comité central de Paris.

Le ministre de l'intérieur ayant soutenu qu'il n'y avait aucun danger, et que les renseignements reçus de son côté étaient très-rassurants, M. Grévy a insisté très-énergiquement sur l'exactitude et la valeur de ses renseignements personnels.

Mais, s'il n'y a pas de danger, selon M. Lepère, il y a au moins, d'après son propre aveu, une grande agitation dans tout le pays. Le ministre de l'intérieur, en effet, a communiqué au même conseil les rapports adressés par les préfets, sur la situation intérieure, et tous ces rapports sont unanimes à constater le mauvais effet produit, sur les populations, par les manifestations qui ont eu lieu dans ces temps derniers.

Nous lisons dans les *Tablettes d'un Spectateur*:

« Au moment de mettre sous presse, il nous arrive une grave nouvelle.

Le marquis de Molins, ambassadeur d'Espagne à Paris, a reçu l'ordre de son gouvernement d'appeler l'attention de M. Waddington sur la trop grande tolérance accordée en France aux réfugiés espagnols et sur l'agitation démagogique dont les départements frontières, et particulièrement celui des Pyrénées-Orientales, sont en ce moment le théâtre. »

Le service des procès-verbaux du Sénat vient de terminer le recensement des pétitions concernant les projets de loi sur l'enseignement qui lui avait été demandé par M. Jules Simon, président et rapporteur de la commission spéciale.

Le chiffre des signatures des pétitions contraires aux projets, renvoyées à cette commission, est définitivement de un million 238,267.

Trois autres commissions sont saisies de pétitions de même genre portant 448,055 signatures.

Le total général des signatures des pétitions contraires aux projets est donc de: 4,686,322

Celui des signatures des pétitions favorables n'est que de: 3,384

Nous avons déjà dit que les autorités municipale et préfectorale de Limoges avaient laïcisé toutes les écoles communales de la ville. Les Frères, soutenus par la générosité des habitants, ont ouvert des écoles libres, malgré de misérables tracasseries suscitées par l'administration. Les écoles libres sont ouvertes depuis quelques jours, et voici les résultats obtenus, dont le *Limousin et Quercy* certifie la rigoureuse exactitude:

Le 4^{er} octobre, 520 élèves se sont présentés chez les Frères, et, le 8 octobre, leur nombre était de 610.

Le 6 octobre, jour de la rentrée des écoles laïques, trente-huit élèves se sont présentés chez les successeurs des Frères.

On écrit de Béziers, le 9 octobre:

« Il vient de se produire un fait des plus curieux dans notre ville, administrée par un conseil municipal radical, nuance Blanqui.

M. le préfet de l'Hérault ayant transformé, en août dernier, sur l'avis de nos consuls, une école congréganiste en école laïque, les Frères ont ouvert dans le même faubourg, très-populeux et presque exclusivement composé de purs farouches, des classes libres, après avoir fait la déclaration prescrite par la loi de 1850.

Malgré la pression exercée par la municipalité et toutes sortes de contrariétés suscitées aux instituteurs congréganistes, l'école laïque dudit faubourg a pu réunir à peine quatorze élèves pour cinq professeurs, tandis que le nombre d'enfants rentrés aux Frères s'élève à plus de trois cents.

Et dire que la décision préfectorale était basée sur de prétendues pétitions adressées par les parents au maire de notre ville! »

L'un des jeunes et des plus brillants auditeurs au Conseil d'Etat vient de mourir, par suite d'un accident survenu dans une passe d'armes.

M. Adolphe Busson-Billaud, fils et petit-fils des deux ministres du second Empire, faisait avant-hier assaut d'armes avec un de ses amis, lorsque le fleuret de ce dernier vint à se briser après avoir en apparence du moins légèrement effleuré le cou de M. Busson-Billaud.

Ce malheureux jeune homme fut immédiatement transporté chez lui, où un médecin appelé en toute hâte constata que la veine carotide avait été transpercée.

Les soins les plus pressés furent imprimés.

A neuf heures, M. Busson-Billaud rendait le dernier soupir.

UN RENSEIGNEMENT UTILE.

Bien que les valeurs mobilières soient très-répandues, beaucoup de personnes ignorent encore la différence exacte qui existe entre l'action et l'obligation.

L'actionnaire est l'associé d'une entreprise, il en supporte les pertes au prorata du montant des actions qu'il a souscrites, il en partage tous les bénéfices. L'obligataire est celui qui a prêté un capital à cette entreprise en échange d'un titre appelé obligation qui jouit d'un revenu fixe. Prenons un exemple parmi les valeurs industrielles de premier ordre cotées à la Bourse de Paris et qu'on se procure chez tous les agents de change: l'obligation de la *Grande Tuilerie de Bourgogne*, à Monchanin, fondée en 1860, se négocie à 435, elle rapporte un intérêt fixe de 12.50 tous les six mois et ne peut produire davantage; l'action de cette même industrie ne vaut net que 355; le bénéfice distribué le 4^{er} octobre a été de 12.50 et il ne sera pas inférieur le 1^{er} avril; le revenu est donc de plus de 7 0/0 et il peut être de beaucoup supérieur. Un placement en obligations de cette Société est absolument garanti, mais limité dans son produit. L'action, elle, représente un placement un peu plus aléatoire, mais dont les bénéfices sont beaucoup plus importants. Nous reviendrons sur ces questions qui intéressent tant l'épargne française et qui ne sont pas encore assez connues de tout le monde.

Chronique militaire.

L'appel des jeunes soldats de la classe de 1878 aura lieu, selon toute probabilité, de la façon suivante: la première portion du contingent de l'armée de terre sera mise en route par moitié les 3 et 7 novembre; la seconde portion de ce contingent partira le 15 du même mois.

D'importantes nominations dans l'armée ont été signées sur la proposition du ministre de la guerre.

M. le général Billot, sénateur, actuellement à la tête d'une division d'infanterie à Lille, a été élevé au rang de commandant du 15^e corps d'armée, à Marseille, en remplacement du général Lallemand, dont les pouvoirs viennent d'arriver à expiration.

Dans le dernier conseil des ministres, cinq nominations de généraux de division ont été signées pour autant de places vacantes par suite de décès ou d'autres causes.

Les nouveaux généraux promus au grade de général de division sont les généraux de brigade Campenon, Tessier, Delebecque et Carrelet.

rais pas pour révéler le petit marché passé à huis clos entre nous!... Sans moi, hier, pas plus tard qu'hier, vous étiez massacré. Faites-moi donc le plaisir de ne menacer ni sérieusement, ni pour rire... Enfin, oubliez-vous que je vous ai en mon pouvoir, ici, comme à Vannes, sans compter mes pistolets d'arçon et mon sabre?...

— Pardon! pardon! monsieur le colonel, j'oubliais en effet... murmura le patriote plus mort que vif et dont la terreur devait encore augmenter, car les cavaliers furent assaillis par une vive fusillade.

Des blocs de rochers, roulés du haut de la montagne, fracassèrent les jambes de plusieurs chevaux; le capitaine de gendarmerie fut tué sur place.

— Ah! ah! nous y voici! s'écria le colonel.

En même temps il jeta dans les bois, à droite et à gauche de la route, un plus grand nombre d'éclaireurs, dans le dessein de déboucher les tirailleurs ennemis.

Les gendarmes, qui s'étaient repliés sur le gros du bataillon, déclarèrent que les Chouans avaient amoncelé au bout du chemin une grande quantité de quartiers de roc, et que la cavalerie ne pourrait plus avancer.

— Je m'y attendais, dit le colonel; mais à Chouans, Chouans et demi. Restez à la garde du fourgon avec mes grenadiers, je vais vous dégager la route.

Le colonel disposa des postes de fusiliers autour

de sa réserve, de manière à répondre aux Chouans du bois; puis, mettant pied à terre, il subdivisa sa colonne en deux bandes de tirailleurs destinés à balayer les ennemis hors du fourré. Au delà s'étendait la lande Sans-Fin; une fois en pays découvert, il se promettait de mener tambour battant les insurgés, très-peu nombreux, d'ailleurs, au dire des gendarmes.

Ce rapport était littéralement vrai. L'on n'avait pas en tête la division d'Ermel, mais un simple détachement de quinze à vingt hommes dirigés par Jean du Gavre.

Élevé à l'école du capitaine d'Amblemont, rompu à la guerre d'escarmouches et d'avant-postes qui a tant de rapports avec la guerre de partisans, le chevalier de La Faugerais avait en outre mûrement réfléchi sur le mode à suivre pour la mettre en pratique dans le Morbihan et surtout aux environs de Rosven, dont il connaissait si bien le fort et le faible. Avec quatre ou cinq cents hommes, il n'aurait pas hésité à occuper la forêt du Méné, au delà de la lande Sans-Fin; mais il n'en avait guère que cent cinquante incomplètement armés: il se résigna donc à rester en deçà, dans le bois même de Rosven. Il ignorait d'ailleurs laquelle des trois routes prendrait la colonne révolutionnaire, et voulait se tenir à portée de secourir promptement, suivant l'occurrence, Hilaire ou Kerbozec. Enfin, il eût été imprudent de s'éloigner davantage du

manoir, dont la défense était l'unique dessein des Chouans.

Toutefois ce n'était pas un motif pour négliger de placer une embuscade au haut d'un défilé à pic comme la fameuse montée du Méné; il choisit donc une vingtaine de gars, des plus alertes et des plus adroits au tir du fusil, qu'il confia à Jean du Gavre.

Cette petite troupe, munie de pioches, de bêches et d'une forte provision de poudre, ayant traversé la lande Sans-Fin, fit halte à la cime de la montée, et passa la nuit à déterrer de gros quartiers de roches qu'elle accumula entre les deux fossés du grand chemin; — toutes les instructions données par Ermel furent ponctuellement suivies. Jean du Gavre et cinq de ses hommes restèrent en haut de la butte; les autres, le fusil sur l'épaule, se jetèrent dans les bois avec ordre de ne tirer que sur des gens en déroute.

Les gendarmes, s'étant présentés, Jean du Gavre fait rouler sur eux les quartiers de pierre, qui mettent nombre de chevaux hors de service. En même temps les tirailleurs ouvrent le feu sur les cavaliers, forcés de se replier en arrière.

Mais la troupe du colonel devait nécessairement déboucher les Chouans qui se retirent vers la lande, et une fois en rase campagne prennent la fuite à toutes jambes.

Jean du Gavre, caché dans un trou, ne bougea

point.

Le colonel lance ses voltigeurs à la poursuite des paysans disséminés dans la lande; mais ceux-ci, plus agiles et moins lourdement chargés, sont bientôt hors de portée de fusil.

Cependant un signal de trompette annonce à la cavalerie qu'elle peut rallier la colonne. Les gendarmes sans défiance gravissent la hauteur; le citoyen Famine, pâle d'effroi, est au milieu d'eux.

(A suivre.)

G. DE LA LANDELLE.

Théâtre de Saumur.

Direction de M. CHAYANES.

LUNDI 20 octobre 1879.

Rentrée de M. BOULANGER, 1^{er} comique
GRAND SUCCÈS ACTUEL DU THÉÂTRE DES NOUVEAUTÉS

Les 30 millions de Gladiator

Pièce nouvelle en 4 actes, par Labiche et Gille.

Le spectacle commencera par:

PAR DROIT DE CONQUÊTE

Comédie en 3 actes, du Théâtre-Français, par M. Legouvé, de l'Académie Française.

Bureaux à 7 h. 1/2; rideau à 8 h.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Le monument élevé par souscription à la mémoire de M. Ezéchiel Demarest, caporal infirmier au 29^e régiment de Mobiles, étant terminé, M. le commandant de la Cochetière vient d'adresser la circulaire suivante aux camarades d'armes et amis de M. Demarest, qui a rendu à tous, avec tant de dévouement et d'humilité, les nombreux services que personne n'a oubliés.

Les adresses de beaucoup de ses anciens compagnons d'armes pouvant être inconnues, nous nous empressons de publier cette lettre afin que tous les hommes du 29^e de Mobiles, officiers et soldats, puissent se rendre à cette réunion qui sera si chère au cœur de chacun.

Monsieur et cher Camarade,

Vous êtes invité à l'inauguration du Monument qui vient d'être érigé sur la tombe de notre vénérable ami, M. Demarest.

Je suis heureux de vous dire la large part de notre régiment dans cette œuvre de haute estime, de noble amitié et de profonde reconnaissance; grâce à vos souscriptions, au dévouement du R. P. Pujot, notre cher aumônier du 2^e bataillon, et au concours de M. le docteur Bouchard et du lieutenant Hérard, auprès de M. Aimé Millet, l'artiste éminent, l'œuvre est achevée.

La cérémonie aura lieu le 27 octobre, à dix heures du matin. Une messe sera chantée, pour le repos du défunt, dans l'église de Bagnoux. De là, nous nous rendrons au cimetière, où un discours sera prononcé. Suivra la bénédiction du Monument.

J'espère que rien ne vous empêchera d'y assister et de rendre ainsi un dernier hommage au brave caporal infirmier du 29^e régiment de Mobiles.

Ce sera une occasion précieuse pour les officiers de ce brave régiment de se revoir et de faire revivre un moment la bonne camaraderie qui les unissait pendant la terrible campagne de 1870-71.

Veillez agréer, Monsieur et cher Camarade, l'expression de mes sentiments les plus affectueux.

Alexandre DE LA COCHETIÈRE.

Les arrivées à Saumur sont :

La ligne d'Angers, à 9 h. 40 minutes du matin.
— de Paris 8 h. 56 — —
— de Loudun 9 h. 48 — —

La pétition suivante, revêtue de nombreuses signatures dûment légalisées, a été adressée, vers le 15 septembre, à M. le préfet d'Indre-et-Loire :

« Nous, pères et mères de famille soussignés, avons l'honneur d'attester à M. le préfet que des sévices graves ont été exercés sur nos enfants par M. Barré, instituteur à Yzeures. L'un est revenu avec une balafre au front faite par un violent coup de règle; l'autre, après avoir reçu un coup de genou dans un côté, est resté trois semaines sur le lit; un autre est rentré chez lui avec des meurtrissures sur tout le corps; d'autres enfants, après avoir été repris plus ou moins brutalement, étaient enfermés dans un placard d'où ils sortaient tout effrayés.

Enfin les soussignés attestent à monsieur le préfet que, cet hiver, bon nombre de classes se sont passées sans que l'instituteur fût présent, il était à tondre des filets aux alouettes, filets fabriqués par les élèves pendant la classe.

Les élèves de la première division, n'ayant point de maître, s'en sont allés avec leurs livres pendant que l'instituteur courait la campagne pour prendre des alouettes. D'autres fois, il les menait glisser pendant le quart d'heure, disait-il; mais les élèves parlaient à trois heures et ne rentraient qu'à quatre heures. En conséquence, les pères et mères de famille, les des mauvais traitements que reçoivent leurs enfants, ont l'honneur de demander à M. le préfet la révocation ou le changement de cet instituteur si oublieux de ses devoirs. »

Si graves que soient ces plaintes, le Journal d'Indre-et-Loire affirme qu'elles sont au-dessous de la vérité.

Savez-vous ce qu'a fait le préfet Daunassons ?

Il a déplacé le coupable, mais en lui donnant de l'avancement! Il lui a donné l'école de Bourgueil, une des plus importantes du département.

Hâtons-nous d'ajouter que l'instituteur Barré est correspondant de la Lanterne de

Boquillon, et l'un des agents les plus actifs de M. Wilson.

Combien il pourrait nous en coûter d'être à la merci de l'Amérique!

Nous ne reviendrons pas, dit le Monde, sur le déficit énorme que présente, cette année, notre récolte en céréales. Les prix constatés sur les mercuriales de nos marchés le démontrent suffisamment. Le vin, les légumes et les fruits manquent comme le blé, et l'hiver s'annonce sous les auspices les plus fâcheux. Nous sommes à un mois de la fin de la moisson, et le prix du pain, récemment élevé à 90 centimes les 2 kilos, ne tardera pas à atteindre 1 fr.

Vraisemblablement, il sera à ce prix quand le travail du bâtiment, le seul qui ait conservé quelque activité, commencera à se restreindre.

Nous entendons tous les jours dire qu'avec les ressources de l'Amérique, notre culture doit renoncer à produire du blé et modifier son mode de cultiver. Cette opinion, émise par des ignorants, doit être réfutée. Ce qui se passe cette année le prouve surabondamment.

Les Américains, qui sont aujourd'hui nos principaux pourvoyeurs de blé, en élèvent les prix tous les jours. La France et l'Europe sont à leur discrétion: aucun pays n'est à même de leur faire concurrence. Ce qui se passe cette année peut parfaitement se reproduire. Admettons un instant que nos fermiers, dégoutés de la culture du blé et ruinés par le libre-échange, cessent d'en produire, quelle serait notre position? Ce serait la disette à l'état chronique, avec toutes ses complications. Et si un jour cette même Amérique avait une mauvaise récolte, ce qui peut parfaitement arriver, les conséquences en seraient désastreuses.

Voilà pourtant les résultats probables auxquels tendent les efforts de nos libre-échangistes, favorisés dans leurs projets antipatriotiques par l'ignorance de nos gouvernants.

LOUDUN.

M. Beguin-Desvaux, maire de Loudun, vient d'être nommé officier d'Académie.

POITIERS.

Le Courrier de la Vienne annonce que M. Naquet, l'auteur du fameux projet sur le « divorce », est autorisé à faire sur ce sujet, dans le courant de novembre prochain, une ou plusieurs conférences à Poitiers.

NANTES.

On lit dans l'Esperance du Peuple :

« Nous avons annoncé que l'inauguration du tombeau de l'héroïque défenseur de la Papauté, du général de la Moricière, aura lieu le 29 octobre. A cette occasion, un service funèbre sera célébré dans l'église cathédrale à 10 heures du matin. Parmi les évènements qui assisteront à cette pieuse cérémonie, tous seront heureux de voir deux illustres enfants du diocèse : M^{rs} Richard et M^{rs} Laborde. Un discours sera prononcé par M^r Freppel, évêque d'Angers. »

Dans l'une des écoles communales et gratuites de filles de la ville de Nantes (sinon dans toutes), il est interdit aux enfants :

De venir à l'école en sabots;
De porter des vêtements raccommodés;
D'avoir une résille sur la tête.

Dans la même école, toujours en dépit de la gratuité, aux enfants pauvres on préfère toujours les enfants riches et bien vêtus.

Nous conseillons à la directrice de cette école d'obliger les parents de ses élèves à avoir tous dix mille livres de revenu.

LE DRAME D'ERNÉE.

Dimanche dernier, vers trois heures et demie du matin, la ville d'Ernée (Mayenne) était en émoi. Les cris : Au secours! à l'assassin! partaient de la maison habitée par M. Bourde de la Rogerie, ex-notaire en cette ville. On accourut de divers côtés, et, après quelques recherches, on trouva M. Bourde étendu à terre, et expirant derrière sa maison. Transporté sur un divan, au rez-de-chaussée de l'habitation, on remarqua qu'il avait été frappé d'une balle au cœur, laquelle avait dû déterminer une mort presque instantanée.

M. Bourde était vêtu d'une robe de chambre brune et noire dans la poche de laquelle

était un bonnet de nuit. Sa chemise était un peu brûlée du côté droit et maculée de sang du côté gauche; il était chaussé de pantoufles. Aucune arme n'a été trouvée près de lui.

Il résulte des informations recueillies, que, dans la nuit du 11 au 12, M. et M^{me} Bourde avaient entendu un bruit de vitres brisées à l'entresol; qu'ils s'étaient levés, que M. Bourde avait pris son revolver et était descendu, malgré les supplications de sa femme. Celle-ci, au bout d'un instant, avait ouvert la croisée de sa chambre donnant sur le jardin, et avait cru apercevoir une ombre noire circuler dans les allées. Elle était alors descendue et avait trouvé son mari qui rendait le dernier soupir. Elle cria au secours; les domestiques accoururent ainsi que diverses personnes qui transportèrent M. Bourde dans sa demeure. M. Martineau, prêtre, avait été mandé pour assister le mourant.

La robe de chambre de M. Bourde ne portait aucune trace de lutte; mais sa chemise était brûlée en plusieurs endroits. Aucune empreinte de pas n'a été remarquée dans le jardin ni dans la prairie contiguë. La grille et le mur longeant la rue dite du Dessous ne portent aucune trace d'escalade. On dit qu'un revolver appartenant à M. Bourde a été trouvé à quelque distance de là.

Voilà le mystère que le parquet de Mayenne, qui a terminé jeudi soir son instruction, saura sans doute éclaircir.

Y a-t-il eu meurtre ou suicide?

La solution de cette question intéresse, non-seulement la société; mais aussi la situation des enfants Bourde.

M. Bourde aurait souscrit une assurance sur la vie pour une somme de cent mille francs.

S'il y a eu suicide, les enfants perdent leurs droits; s'il y a meurtre, ils toucheront la somme.

La justice est sans doute déjà fixée à cet égard.

Publications de mariage.

Célestin-Maixent Bacle, journalier, et Laurence Caubert, couturière, tous deux de Saumur.

Abel-Gustave Sprecher, distillateur, de Saumur, et Marie-Célestine Genevrais, sans profession, de Bréze.

Ferdinand-Alexandre Labispère, maître d'hôtel, et Noémie-Marie Coiffard, sans profession, tous deux de Saumur.

Les actions de la Grande Tuilerie de Bourgogne sont très-recherchées, elles se négocient officiellement à la Bourse dans les cours de 655, et le dernier dividende distribué en fait un placement à plus de 7 0/0, très-apprécié des capitalistes sérieux.

Chacun sait combien, d'ordinaire, il faut employer de tisanes, de pâtes et de sirops pour guérir un rhume, un catarrhe, une bronchite. Le nouveau traitement de ces maladies par les capsules de GUYOT ne revient qu'à dix ou quinze centimes par jour. Prendre deux ou trois capsules à chaque repas, et le plus souvent le bien-être se fait sentir dès les premières doses.

Pour éviter les nombreuses imitations, exiger sur l'étiquette la signature GUYOT imprimée en trois couleurs.

Dépôt dans la plupart des pharmacies. (7)

BOURSE DE PARIS

DU 18 OCTOBRE 1879.

Rente 3 0/0	82 25
Rente 3 0/0 amortissable	83 80
Rente 4 1/2	112 »
Rente 5 0/0	117 25

SOCIÉTÉ ANONYME du

DOMAINE DE VAUDEPART

Capital social : 1,200,000 francs.

Manufacture de Blancs Minéraux

Emission

DE

3,000 BONS

INDUSTRIELS ET AGRICOLES

Remboursables à 100 francs en 20 ans

RAPPORTANT 6 FRANCS D'INTÉRÊT

Payables le 1^{er} Janvier et le 1^{er} Juillet.

PRIX D'EMISSION : 92 fr. 50.

Payables	En souscrivant	20 »
	À la répartition	20 »
	Le 30 novembre 1879	20 »
	Le 31 décembre 1879	32 50
	Net à verser	92 50

Les titres libérés à la répartition seront délivrés à 90 fr. net, soit environ 7 0/0, compris la prime de remboursement.

LA SOCIÉTÉ DU DOMAINE DE VAUDEPART (canton de TROYES, Aube) est propriétaire de 700 hectares de terres labourées et plantées, d'un seul tenant.

Les produits de la Manufacture de Blancs minéraux de Vaudepart, fabriqués à l'aide de procédés spéciaux, sont très-recherchés; ils ont placé la Société au premier rang des industries similaires.

L'union des deux exploitations offre une grande économie qui assure le succès de l'entreprise.

La souscription sera ouverte

le 22 Octobre et close le 28 Octobre 1879

A PARIS : A la Caisse Générale des Actionnaires, rue de Richelieu, 97 ;

Au SIÈGE DE LA SOCIÉTÉ, 18, rue de Choiseul.

EN PROVINCE : Chez les BANQUIERS et CHANGEURS.

On peut souscrire dès maintenant

par correspondance.

Salernes, 13 février 1879.

Monsieur MICHEL, pharmacien à Aix,

Je profite de l'occasion d'un messenger de Salernes pour vous prier de vouloir bien être assez bon de m'envoyer encore quatre flacons de votre Elixir antirhumatismal. Comme depuis dix-huit ans je ne me suis pas senti mieux qu'à présent, et ne voulant pas en être dépourvu à présent au renouvellement du sang, je vous prie de m'envoyer ces quatre flacons par le retour du messenger, et plus tard je vous adresserai une lettre de remerciement du bien que votre Elixir antirhumatismal m'a fait, des souffrances que j'endurais depuis dix-huit ans, et qu'aujourd'hui, grâce à votre Elixir, je me trouve, Dieu merci, assez bien pour pouvoir faire mes petites affaires.

Pas autre chose à vous dire pour le moment que de bien vouloir recevoir mes prières et le remerciement du bien que vous m'avez fait.

Votre humble et dévoué,

Dame BERNARD, accoucheuse,

à Salernes (Var).

(Voir aux annonces.)

SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS

rendues sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, constipations, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant ou après certains plats compromettants : oignon, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. C'est en outre la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants. — 32 ans de succès, 109,000 cures, y compris celles de Madame la duchesse de Castelfort, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc.

N^o 63,476 : M. le curé Comparet, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Cure N^o 99,625. — Avignon, 18 avril 1876. Que Dieu vous rende tout le bien que vous m'avez fait. La Revalésnière du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans. — J'avais des oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. Contre toutes ces angousses, tous les remèdes avaient échoué, la Revalésnière m'en a sauvé complètement. — BORREL, née Carbonnetty, rue de Balai, 11.

Cure N^o 98,614 : Depuis des années je souffrais de manque d'appétit; mauvaise digestion, affections de cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalésnière. LÉON PUYLET, instituteur à Cheysoux (Haute-Vienne).

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 4 kil., 22 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — La Revalésnière chocolatée, en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus agités. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, Common, 25, rue Saint-Jean; GONDRAND; BISSON, successeur de TEXIER; J. RUSSON, épicer, quai de Limoges; et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C^o (limited), 8, rue Castiglione, Paris. (272)

P. GODET, propriétaire-gérant.

A LA VILLE DE PARIS

Place Saint-Pierre

SAUMUR

ARTICLES POUR ROBES — CONFECTIONS POUR DAMES

MÉRINOS, CACHEMIRES et LAINAGES NOIRS.
SOIERIES NOIRES et FANTAISIE
CRAVATES — FOULARDS

DRAPERIES NOIRES & FANTAISIE
MOLLETONS & FLANELLES

TOILES DE FIL en tous genres et de toutes largeurs.
INDIENNES et CRÉTONNES pour ameublements
COUVERTURES de toutes sortes

MERCERIE — BONNETERIE — CORSETS

Choix très-considérable de PARAPLUIES

VÊTEMENTS CONFECTIONNÉS pour HOMMES

JEUNES GENS ET ENFANTS

Paletots, Redingotes, Habits, Gilets, Cabans, Pardessus, Pantalons

Nous continuerons à offrir notre PARDESSUS CONFORTABLE à 29 FRANCS, dont la qualité a été si appréciée l'année dernière.

CHEMISES BLANCHES

CHEMISES ET GILETS DE FLANELLE

Vêtements de travail en toile et velours

VÊTEMENTS DE CHASSE

UNIFORMES POUR LE COLLÈGE ET POUR L'INSTITUTION SAINT-LOUIS

CHAPELLERIE

Très-grand choix de Chapeaux et Casquettes à des prix extrêmement avantageux. Nous avons joint, cette saison, un bel assortiment de CHAPEAUX HAUTE FORME, article que nos clients nous demandaient depuis si longtemps.

Etude de M^e THUBÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE

Aux enchères publiques,
POUR CAUSE DE DÉPART,
A Saumur, rue de la Marine,
Le jeudi 23 octobre 1879, à une
heure de relevée,

Par le ministère de M^e THUBÉ,
commissaire-priseur.

Cette vente consiste en :

Une jolie salle à manger en vieux
chêne sculpté, composée de : table à
rallonges, buffet à vitrines et six
chaises ; le tout presque neuf ;

Une carriole de boucher, également
presque neuve ;

Plusieurs bois de lit, paillasses,
couettes, bureau, chaises, fauteuils,
fourneau portatif, batterie de cuisine,
bois de chauffage, fûts et bouteilles
vides ;

Une pendule de cheminée et un lot
de fusils de chasse.

Au comptant, plus 5 0/0 applica-
bles aux frais.

Le commissaire-priseur,
THUBÉ.
(350)

Etude de M^e DUFOUR, huissier
à Saumur.

MAISON

Rue Cendrière, n° 45.

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine.
S'adresser audit M^e DUFOUR.

A LOUER

PRÉSENTMENT,
APPARTEMENT COMPLET

Au premier étage,
AVEC CAVES ET GRENIER
Rue d'Orléans, 73.
S'adresser dans ladite maison.

A LOUER

PRÉSENTMENT,

UNE TRÈS-BELLE MAISON

Située à Saumur, rue de Bordeaux,
n° 4.

Précédemment occupée par M^e Le Ray,
avoué.

S'adresser, pour la visiter, à M^e Le
RAY, rue du Marché-Noir, 12.

A LOUER

PRÉSENTMENT,

Ou pour la Saint-Jean prochaine,
PORTION DE MAISON

S'adresser à Saint-Joseph, rue
Haute-Saint-Pierre.

A VENDRE

BON CHIEN COURANT, âgé de cinq
ans, bien dressé.

S'adresser à M. BICHON-BEAUFILS,
à Parnay.

L'UNION INDUSTRIELLE

ASSOCIATION GÉNÉRALE

Contre l'Incendie.

SIÈGE SOCIAL :

A Paris, rue des Halles, 43.

ASSURANCES et RÉASSURANCES
contre l'incendie, la foudre, l'explosion
du gaz et des machines à vapeur.

On demande des agents.
Traitement fixe et fortes remises.

M^e MAURICEAU, huissier-audien-
cier à Saumur, demande un
petit clerc.

NOUVEAUTÉS

M. GABORIT demande un
apprenti.

INJECTION BROU

Hygiénique, Infaillible et Préservative. — La seule guérissant sans lui rien adjoindre
30 ans de succès. — Se vend dans toutes les bonnes Pharmacies de l'univers et
à Paris, chez J. FERRÉ, Pharmacien, 402, rue Richelieu, Successeur de BROU.

DEUIL

COMPLÈT TOUT FAIT
ET SUR MESURE
en 10 heures
Robes, Costumes,
Tissus dent et demi-dent.

AVIS POUR LA PROVINCE. — L'organi-
sation spéciale de la Maison permet d'ex-
pédier, quelle que soit leur importance, tous
les deuil 10 heures après la réception de la
commande. — Pour les Robes, envoyer un
corsage et la longueur de jupe. — Pour les
Modes, désigner le deuil que l'on porte et
le genre de coiffure de la personne.

AU SABLIER, 2, B^e Montmartre, Paris
Envoi franco contre remboursement à partir de 25^{fr}
DEMANDER LE CATALOGUE ILLUSTRÉ

MERVEILLEUX 12^h MONTRE AMÉRICAINE

se remontant et se mettant à l'honneur sans rien ouvrir,
en bon métal nickelé richement décoré or relief,
envoyée franco avec garantie sur facture et tarif
de Montres et Chaines de tout prix et genre.
Adr. mandat ou timb. au dépositaire de France,
G. Tribaudet P. r. Clos-St-Paul 4 à Besançon (Doubs)

LE MÊME Seul fab. ayant exposé VEND :
à Sydney (Australie)
Montres à clef ordinaires..... 5 fr.
Montres-Réveil à cylindre..... 18 fr.
Remontoirs tout Argent, à s^m..... 26 fr.
Remontoirs tout OR, à s^m..... 75 fr.

ENCRE NOUVELLE MATHIEU-PLESSY



Croix de la Légion d'Honneur
à l'Exposit. univ. de 1867.

ENCRE NOUVELLE Double Violet

A COPIER
Adaptée par toutes les grandes
Administrations.
DÉPÔT CHEZ TOUS LES PAPETIERS

ÉLIXIR ANTI-RHUMATISMAL

DE SARRAZIN MICHEL, d'Aix (Provence).

Guérison sûre et prompte des rhumatismes aigus et chro-
niques, goutte, lumbago, sciatique, migraines. 10 fr.
le flacon pour 10 jours de traitement. — UN FLACON SUFFIT
ORDINAIREMENT.

Dépôt chez tous les principaux pharmaciens de chaque ville ;
à Saumur, chez M. NORMANDINE. (394)

Librairie Aug. BOYER et C^{ie}, rue Saint-André-des-Arts, 49, Paris.
Envoi FRANCO au reçu d'un mandat-poste ou de timbres.

P. LAROUSSE

PETIT DICTIONNAIRE COMPLET

DE LA

LANGUE FRANÇAISE

COMPRENANT :

- 1° Une nomenclature très-complète de la langue, avec la nouvelle Orthographe de l'Académie, les étymologies et les diverses acceptions des mots appuyées d'exemples ;
- 2° Des développements encyclopédiques relatifs aux mots les plus importants des Sciences, des Lettres et des Arts ;
- 3° Un dictionnaire des locutions grecques, latines et étrangères ;
- 4° Un dictionnaire historique, géographique, artistique et littéraire.

QUATRE DICTIONNAIRES EN UN SEUL

Nouvelle édition illustrée de 1,500 gravures.

Un fort volume in-18 à 2 colonnes, cartonné, 3 francs ;
relié à l'anglaise, 4 francs ; relié demi-chagrin, 4 francs 50 cent.

Saumur, imprimerie de P. GODÉT.